Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260521-DELIB202605053-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 12.05.2026 **Affichage** : 12.05.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 20 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle, HIGUINEN Angélique (partie à 21h30), BOULANGER Benjamin, MAGNET Aurore, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : GENOUVRIER Marie-Christine (pouvoir à Mme HUBERT), JOSSELIN Gildas (pouvoir à M FORÊT), BUCCO Mattéo.

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Madame Aurore MAGNET.

N°2026-05-053 SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des subventions 2025 versées par la commune de LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ et les demandes de subventions 2026.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions 2026 suivant le tableau ci-joint,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les sommes aux différents bénéficiaires.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260521-DELIB202605053-DE

BENEFICIAIRES	B.P. 2026
A.P.E.L. LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ	3 200,00 €
OGEC LA CHAPELLE-FLEURIGNE Cantine et Garderie	1 500,00 €
UNION NATIONALE COMBATTANTS LA CHAPELLE-JANSON	500,00 €
UNC - AFN Anciens combattants FLEURIGNÉ	350,00 €
MÉMOIRES ET LIBERTÉ FLEURIGNÉ	170,00 €
CLUB DU SOURIRE LA CHAPELLE-JANSON	500,00 €
CLUB DE L'AGE D'OR FLEURIGNÉ	350,00 €
GYM RELAX LA CHAPELLE-JANSON	250,00 €
DYNAMIC GYM FLEURIGNÉ	250,00 €
CYCLO CLUB LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ	300,00 €
USCF SECTION PALETS LA CHAPELLE FLEURIGNÉ	200,00 €
U.S.C.F. BADMINTON LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ	1 000,00 €
ACCA LA CHAPELLE-JANSON	500,00 €
ACF St HUBERT FOUGERES/FLEURIGNÉ	170,00 €
LA JANSONNAISE LA CHAPELLE-JANSON	600,00 €
HARMONIE BANDA BREIZH FLEURIGNÉ	900,00 €
BATTERIE FANFARE LA CHAPELLE-JANSON	300,00 €
FAMILLES RURALES ASSO LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ	300,00 €
GAF	600,00 €
ASSOCIATION VALERIE CONTRE LE CANCER FLEURIGNÉ	270,00 €
ASSOCIATION CRÉER ENSEMBLE	200,00 €
OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE OCAS	8 764,00 €
Football : BOCAGE FOOTBALL CLUB - BFC	7 512,00 €
Football : GROUPEMENT DES JEUNES BOCAGE FOUGERAIS	4 507,20 €
Football : GROUPEMENT FEMININ DU PAYS DE FOUGERES	3 004,80 €
SOCIETE D'AGRICULTURE FOUGERES NORD	1 470,60 €
LA GAULE JANSONNAISE - PÊCHE	500,00 €
TOTAL	**38 168,60 €**

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 21 mai 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

La secrétaire de séance,
Mme Aurore MAGNET

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.